



Conseil Municipal du 15 Octobre 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi quinze Octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 Octobre, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	13
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	0
Nombre de conseillers municipaux absents	2

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, LEMAIRE Philippe, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, PAMPOULY Thomas, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, FAURE Cyril, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

ABSENT(S) :

Madame BESNARD Violette

Madame Sandra Louradour

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

b. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité

Choix du prestataire déneigement

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention concernant le déneigement de la commune, l'actuelle arrivant à échéance le 09 novembre 2021.

Par suite de la réunion de la commission « d'appel d'offre » en date du mercredi 06 octobre 2021, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de celle-ci et de retenir la proposition de Mr Régis MASSET.

Tarif : 59€ de l'heure (pas de TVA)

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention pour une durée de cinq ans. Elle prendra effet le 10 novembre 2021 et prendra fin le 09 novembre 2026.

Mr Jean-Noël Roche ne participe ni au débat, ni au vote.

Adopté à l'unanimité

Choix du prestataire débroussaillage/ fauchage

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention concernant le débroussaillage et le fauchage de la commune, l'actuelle arrivant à échéance le 09 novembre 2021.

Par suite de la réunion de la commission « d'appel d'offre » en date du mercredi 06 octobre 2021, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de celle-ci et de retenir la proposition de Mr Cyril VERMILLARD.

Tarif : fauchage : 50€/km HT

débroussaillage : 120€/km HT

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention pour une durée d'un an. Elle prendra effet le 01 janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2022.

Mr Jean-Noël Roche ne participe ni au débat, ni au vote

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

I. Programme national des ponts.

La commune a répondu favorablement à la sollicitation de l'ACOGEC qui se déplacera afin de réaliser un diagnostic sur l'état des différents ponts présents sur la commune

II. Consolidation du pont situé sous l'ancienne voie de Bort.

Mr BAQUIER devrait intervenir à partir du lundi 11 octobre afin de consolider le muret du pont situé sous la voie de Bort.

III. Reliquaire de l'église.

Mr Crevat, restaurateur orfèvrerie, métal, objets culturels se déplacera mercredi à Merlines pour examiner le reliquaire afin d'établir un devis.

IV. Achat d'une tablette numérique.

La commune va s'équiper d'une tablette numérique qui, grâce à l'installation d'une application spécifique, lui servira à retrouver les limites de propriété lorsque cela s'avère nécessaire.

Coût : 402€

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H10.